/

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-10-66 567499

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
~~15~~ F.
25 F.

Bulletin n° 73 - OCTOBRE 1966

19 OCTOBRE 1966

LUTTE CONTRE LES CAMPAGNOLS DES CHAMPS

Les campagnols des champs sont réapparus avec une certaine intensité au cours de ces dernières semaines et il est bon de faire une mise au point des moyens de lutte dont nous disposons actuellement à l'égard de ces petits rongeurs qui se manifestent périodiquement.

Rappelons tout d'abord que la fin de l'hiver est l'époque idéale de lutte, notamment les mois de Février-Mars, lorsque les réserves de ces animaux nuisibles sont épuisées.

Toutefois des traitements pourront être envisagés à l'automne pour la protection des semailles, à condition d'être aussi généralisés que possible et renouvelés en fin d'hiver.

Les appâts empoisonnés constituent encore le seul procédé de lutte mais la gamme des produits dont nous disposons vient de s'enrichir d'un anticoagulant qui présente le grand avantage d'être pratiquement sans danger pour l'homme, les animaux domestiques et le gibier. Son emploi n'exige donc pas de règlementation particulière. Il s'agit du chlorophacinone dont il existe déjà plusieurs spécialités commerciales à 0,0075 % destinées à la lutte contre les campagnols . Ces spécialités prêtes à l'emploi (MUCA, Raticide Saviac spécial campagnols, CAID special campagnols) étant d'un prix de revient relativement élevé dans la situation actuelle (3,15 à 4,80 F. le Kg pour les groupements selon marques et quantités,), un concentrat huileux à 0,25 % permet d'effectuer une préparation plus économique (1 à 1,20 F. pour 1 Kg d'appâts), la graine nécessaire étant fournie par les producteurs.

Ne pas répandre ces appâts à la volée, les disposer sur les pistes fraîches, ou mieux encore au centre des foyers par petits tas. Réapprovisionner au fur et à mesure de la disparition des graines.

Les autres formules utilisables contre les campagnols sont nettement plus anciennes et en général bien connues :

- le virus Danitsz, fabriqué et vendu par l'Institut Pasteur, a pour but de provoquer chez les rongeurs, à l'exception de tous les autres animaux, une septicémie dont tout animal atteint meurt en trois jours.

Très employé autrefois, le virus Danitsz a donné parfois des résultats médiocres et en tout cas irréguliers. Il faut préciser en effet que cette préparation, qui est une culture microbienne, est très délicate d'emploi dans la pratique agricole : nécessité de l utiliser peu de temps après sa sortie de l'Institut Pasteur, conditions assez particulières de préparation des appâts, conservation à l'abri de la lumière, etc... D'assez nombreuses communes ont cependant obtenu de bons résultats dans le passé.

D'un prix de revient un peu supérieur à celui des graines empoisonnées au phosphure de zinc, le virus Danitsz a aussi, par contre, l'avantage d'être sans danger pour l'homme, les animaux domestiques, le gibier.

- la Crimidine : ce produit de synthèse est utilisé par l'industrie chimique depuis un certain nombre d'années pour enrober des grains ou granulés vendus comme spécialités commerciales (Mulox, Mucatox, Adoc, Crimitox, etc...).

P. 1157

D'une efficacité comparable à celle obtenue avec le phosphure de zinc, les appâts à la crimidine sont considérés comme nettement moins dangereux pour le gibier à plumes et les volailles, mais leur prix de revient est plus élevé (2 à 2,50 F. le Kg). L'emploi des spécialités à base de crimidine n'exige pas de formalités et de dispositions particulières, ce qui n'exclut pas cependant de prendre les précautions nécessaires (indications données sur les emballages).

- le Phosphure de zinc : parmi les divers poisons susceptibles d'être employés contre les campagnols, le Phosphure de zinc reste préféré. D'une efficacité indiscutable, d'un prix de revient très modéré, les graines empoisonnées au phosphure de zinc sont préparées très facilement grâce au procédé, mis au point en 1949, qui consiste à enrober les graines d'un mélange de phosphure et d'huile de vaseline, ce dernier produit étant destiné à stabiliser le poison et à lui permettre de mieux adhérer aux graines. Le principal inconvénient du phosphure de zinc est sa grande toxicité. Aussi doit-on prendre, avec un tel produit, toutes les précautions nécessaires et se conformer strictement à la législation en vigueur.

Les traitements collectifs étant toujours préférables aux actions individuelles, la graine nécessaire à l'ensemble des producteurs d'une même commune (ou même de plusieurs communes voisines) est rassemblée sur une aire cimentée, dans un local bien aéré, et la préparation a lieu sous le contrôle d'un pharmacien. Il suffit d'l Kg de phosphure de zinc et de 2 litres d'huile de vaseline pour empoisonner 150 Kgs de blé, l'enrobage des graines à l'aide du mélange phosphure-huile étant réalisé rapidement par pelletage.

Bien que le blé soit préférable, d'autres céréales, telles que le seigle, l'avoine (grains non aplatis) ou l'orge peuvent également être utilisées comme appâts. Avec l'avoine et l'orge, il est recommandé de porter à 3 litres la quantité d'huile de vaseline nécessaire à la préparation de 150 Kgs de grains et de multiplier les pelletages. Légalement, les grains doivent être colorés en rouge, bleu, vert ou noir, d'où la nécessité d'ajouter un produit colorant, bien que le phosphure donne aux graines une teinte noire assez prononcée.

Après transport sur les terrains à traiter en utilisant de préférence des sacs papier en très bon état - que l'on peut détruire ensuite -, les appâts sont déposés dans les trous paraissant fréquentés. A cet effet, on peut utiliser des cuillers usagées ou mieux encore, des appareils spéciaux appelés "fusils à souris" dont il existe plusieurs modèles et qui permettent de répartir les appâts sans avoir à se baisser et d'une manière économique. Tout épandage en surface est à proscrire, cette pratique étant d'ailleurs interdite.

Par mesure de précautions, dans les Communes où l'on se propose de traiter au phosphure de zinc, le Maire est invité à prendre un arrêté municipal qui limite à quelques jours la durée des opérations.

Les Groupements de Défense contre les ennemis des cultures ont un rôle important à jouer dans la lutte contre les petits rongeurs des champs. Ils permettent de réaliser la lutte collective d'une manière efficace et économique : achat en commun et à des prix avantageux des produits nécessaires, travail en équipe, etc...

CAS PARTICULIER DU CAMPAGNOL TERRESTRE OU RAT-TAUPIER :

D'une façon générale, les procédés de lutte indiqués ci-dessus ne sont pas valables pour combattre le campagnol terrestre ou rat-taupier, d'une taille nettement supérieure au campagnol des champs et qui est l'auteur des taupinières aplaties observées fréquemment dans les prairies ou les prés-vergers et remplies de racines coupées.

En effet, le campagnol terrestre n'est pas granivore et le piégeage doit être considéré, de même que pour la taupe, comme le moyen de lutte le plus efficace. Cependant, sur des surfaces limitées les appâts composés de carottes ou de caroubes empoisonnées au phosphure de zinc peuvent donner satisfaction.

Les granulés au chlorophacinone sont à l'essai.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : H. SOULIÉ.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.